

## Sommaire

- p. 2/ AG de FNE Seine-et-Marne ; de l'Ahvol ; du CDSF-VO
- p. 3/ Notre 30<sup>e</sup> AG du 28 mai à Voulx/Campagne d'adhésion suite
- p. 4/ ENS du Marais du Lutin et ENS de Flagy/Carrière Piketty...
- p. 5/ Extension de la carrière de chailles à Villemaréchal-Lorrez : un regrettable feu vert
- p. 6/ Sylviculture et entretien des chemins
- p. 7/ Projets de centrale solaire à Souppes-sur-Loing et à Esmans
- p. 8-9/ Mobilisation contre un pylône SFR à Chevry-en-Sereine
- p. 10/ Agri-tourisme à Nonville/ Zac du Moulin à Marolles-sur-Seine
- p. 11/ Cap sur le bio

## Environnement Bocage Gâtinais

association loi de 1901 n°4/08906  
Mairie, 1, place Gustave-Moufrond  
77710 Treuzy-Levelay  
Tél. : 01 64 70 90 09

Courriel : [ebg.gatinais@orange.fr](mailto:ebg.gatinais@orange.fr)

Page Facebook :

Environnement Bocage Gâtinais-EBG

Site : [www.environnement-bg.fr](http://www.environnement-bg.fr)

## Douche écossaise

### Édito L'URGENCE D'AGIR CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

est passée quasi inaperçue au cours de la campagne présidentielle. Sera-t-elle étouffée lors des législatives de juin alors que bien des communes du Bocage gâtinais subissent un dur régime de douche écossaise ? Exemples.

**Le plan climat air énergie territorial** vise à réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les transports et le bâti, entre autres.

**Le développement du transport à la**

**demande et les aides à la rénovation énergétique des bâtiments**

vont dans le bon sens. Idem avec la création de centrales solaires à Souppes-sur-Loing et à Esmans. Mais sont échafaudés, en parallèle, des projets tels que celui de la Zac du Moulin à Marolles-sur-Seine

avec des **plateformes logistiques énergivores**. Quant au

Département, il enfonce le clou en plantant fin mars des panneaux autorisant **un invraisemblable 90 à l'heure sur de sinueuses**

**départementales** (comme la D120 entre Villemaréchal et Dormelles) alors qu'il faut limiter les émissions de CO<sub>2</sub> et économiser le carburant dont le coût grimpeait déjà avant la guerre en Ukraine. Il s'emploie pourtant à créer et **gérer des espaces naturels sensibles** (ENS).

Protéger les zones humides et la biodiversité est primordial. Hélas,

en même temps, la société GSM

a le droit de détruire plus

**de 24 ha de bois pour exploiter des chailles** à Lorrez-le-Bocage.

À quand un peu de cohérence dans notre bocage où les agriculteurs et maraîchers bio, de plus en plus nombreux, font figure de résistants ?

► **Fabiola Sustendal**

présidente d'Environnement Bocage Gâtinais



Protection des ENS...



... et augmentation du CO<sub>2</sub>.



## FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SEINE-ET-MARNE à laquelle adhère EBG a tenu son assemblée générale le samedi 2 avril 2022 à Mareuil-lès-Meaux.

Le matin, une quinzaine de personnes ont bravé le froid pour visiter la Réserve naturelle régionale du Grand Voyeux, à Congis-sur-Thérouanne, accompagnés par un guide. Avant de devenir Réserve naturelle, ce site a été exploité par les carriers. À la fin de l'exploitation, compte tenu de la fréquentation importante d'oiseaux, les surfaces ont été maintenues en eau et le classement en Réserve naturelle régionale a été obtenu en 2012. C'est donc maintenant à la fois un lieu de découverte de la nature pour le grand public

car des sentiers accessibles aux personnes handicapées ont été aménagés, mais aussi un espace utilisé par les scientifiques et de nombreux passionnés d'ornithologie.

Après un repas tiré du sac dans la salle des fêtes de Mareuil-lès-Meaux et un café chaud bien apprécié, Pascal Machu, président de l'association locale CALME\*, a accueilli les membres présents. Jean-François Dupont a présenté la raison de la tenue d'une assemblée générale extraordinaire qui avait pour principal objectif une modification des statuts permettant d'avoir deux co-président(e)s au

\* Comité d'action et de lutte mareuillois pour l'environnement.

lieu d'un(e) président(e) unique. Celle-ci a précédé l'Assemblée générale ordinaire. Le rapport moral du président Bernard Bruneau, le rapport d'activités, les comptes ont été approuvés et tous les membres du tiers sortant du Conseil d'administration qui se représentaient ainsi qu'une nouvelle candidate ont été élus à l'unanimité. Les participants ont

### Dans l'observatoire de la Réserve naturelle régionale du Grand Voyeux.

pu découvrir le travail important fourni par tous les membres actifs de FNE Seine-et-Marne qui ont été

chaleureusement applaudis.

La présence ainsi que les interventions de Luc Blanchard, co-président de FNE Île-de-France, qui avait fait le déplacement depuis Paris, ont été très appréciées par les participants.

FNE Seine-et-Marne, c'est un Conseil d'administration, bien sûr, mais aussi vous qui lisez ces lignes : tout adhérent à EBG adhère de fait à FNE. N'hésitez donc pas à faire remonter les informations de terrain, à participer aux formations ou journées d'échanges proposées par FNE Île-de-France.

Ainsi, **un important colloque sur l'eau est prévu les 7 et 8 novembre** (renseignements et inscriptions : [margot.holvoet@fne-idf.fr](mailto:margot.holvoet@fne-idf.fr) 01 45 82 42 34). **Marie-Paule Dufлот**

## Ahvol : une « vraie » AG en présentiel

**LE SAMEDI 12 mars 2022, trois membres d'EBG**, Jeannine Martin, Henri Doublier et Théo Hennemann, ont assisté à l'AG de l'Association pour l'aménagement harmonieux des vallées de l'Orvanne et du Lunain (Ahvol) qui s'est tenue à Rozoy-le-Vieil (Loiret).

Le président Bruno Baschet nous a accueillis dans la salle des fêtes bien remplie pour l'occasion, d'autant que l'AG de 2020 a été annulée et que celle de 2021 s'est tenue par visioconférence. Six personnes de l'ancien conseil d'administration ne se sont pas représentées et seul M. Pinguet-Rousseau a été reconduit dans ses fonctions.

Après l'AG, Florian Renucci a donné une conférence intitulée *De Guédelon à Mez-le-Maréchal*. Il a parlé avec beaucoup d'enthousiasme de son projet de construction d'un château-fort selon les méthodes ancestrales avec tous les corps de métiers. Désormais célèbre, le site de Guédelon attire 300 000 visiteurs par an. Au fil des ans l'édifice a pris forme et se présente comme un fier château presque achevé. Il n'y a pas longtemps Florian Renucci est devenu propriétaire des vestiges du château de Mez-le-Maréchal près de Bransles et il s'est attelé à la rude tâche de donner à ces bâtiments ses formes originales. Un sujet passionnant pour l'assistance !

Pour conclure nous avons eu le plaisir de goûter quelques gâteaux faits maison et des boissons de production locale. **Théo Hennemann**

## Le CDSCF-VO tonique malgré la pandémie

**LE COMITÉ DE DÉFENSE** du site classé de Flagy-Vallée de l'Orvanne a continué d'agir en dépit de la forte gêne causée par l'épidémie de Covid 19.

**Le 13 novembre 2021, il a tenu sa 30<sup>e</sup> assemblée générale** suivie d'une passionnante conférence de Marc Zischka sur la permaculture appliquée aux jardins potagers. Trois membres d'EBG y ont assisté. Depuis, l'association a organisé à Flagy un nettoyage de printemps le 20 mars et un troc de plantes de printemps le 1<sup>er</sup> mai.

**Elle tiendra sa prochaine AG le samedi 21 mai à 17 heures à la salle des fêtes de Flagy.**

Tout le monde y sera bienvenu. **LD**

## Rendez-vous à Voulx le 28 mai pour notre 30<sup>e</sup> assemblée générale



**EBG INVITE** ses adhérents et tous ceux qui se préoccupent de la protection de l'environnement dans le Bocage gâtinais à participer à sa 30<sup>e</sup> assemblée générale le samedi 28 mai 2022. Rendez-vous à 16 heures dans la salle de « La vieille école », rue de l'Abreuvoir à Voulx (juste derrière la mairie).

L'AG sera suivie à 17h30 par une conférence-débat intitulée **HABITAT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE : réchauffement global et solutions locales**. Ce thème est d'autant plus d'actualité que le coût des énergies ne cesse d'augmenter et que s'accroît l'urgence de réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Le conférencier, Thomas Andrieux, un conseiller de France Rénov', fera le point sur les aides financières destinées à la rénovation de l'habitat et répondra bien sûr aux nombreuses questions du public.

Vers 19 heures, un apéritif sera offert aux participants... dans la cour de récré si le beau temps est de la partie. Sinon, ce sera à l'abri dans l'ancienne salle de classe !

## Campagne d'adhésions 2022 : encore un petit effort !

**EBG A DÉMARRÉ** sa campagne d'adhésions en février dernier. Merci à tous ceux qui ont vite envoyé leur chèque souvent accompagné d'un mot d'encouragement (ça fait toujours plaisir) et à ceux qui ont « osé » régler leur cotisation en ligne via **Hello Asso**. Ces derniers sont un peu plus nombreux qu'en 2021 ; ils ont pu se rendre compte que ce type de paiement est rapide, facile et sécurisé à 100 %. Ils ont aussitôt reçu leur carte d'adhérent et leur justificatif fiscal. Ils ont ainsi contribué à alléger le travail de secrétariat de notre association.

Si vous n'avez pas encore adhéré ou renouvelé votre adhésion, il n'est pas trop tard pour bien faire. L'idéal est d'aller sur notre site Internet [www.environnement-bg.fr](http://www.environnement-bg.fr) et de cliquer sur « Rejoignez-nous » au bas de la page d'accueil. Vous arriverez aussitôt sur Hello Asso. Toutefois, si vous êtes vraiment « allergique » au paiement par Internet, vous pouvez remplir le bulletin joint à ce numéro d'*EBG infos* et nous l'envoyer avec votre chèque à l'adresse indiquée. D'avance, un grand merci !



## Retrouvez EBG à Cugny pour la Fête des plantes

**LA 14<sup>e</sup> ÉDITION de la Fête des plantes est prévue le jeudi 26 mai, jour de l'Ascension, au hameau de Cugny**, près de La Genevraye (à 8 km de Moret-sur-Loing). C'est le rendez-vous incontournable des amoureux du jardin et de la nature qui pourront y rencontrer des pépiniéristes, des horticulteurs, des artisans, mais aussi l'équipe d'EBG qui y tiendra un stand. Une belle opportunité d'échanger avec des membres de l'association, de s'informer sur ses actions et d'apporter ses idées.

## Vie de l'association

### Élection du Bureau au CA du 11 juin 2021

**Après l'assemblée générale du 29 mai 2021**, le Conseil d'administration s'est réuni le vendredi 11 juin pour élire le Bureau d'EBG. Puis il a planché entre autres sur le renouvellement de l'exploitation de la carrière de chailles à Villemaréchal-Saint-Ange-le-Vieil et son extension à Lorrez-le-Bocage qui ont fait l'objet d'une enquête publique du 31 mai au 30 juin 2021 (voir article en page 5).

### Une rentrée sur les chapeaux de roue

**Menu chargé au CA du mercredi 20 octobre 2021**. Outre les problèmes posés par l'exploitation de la carrière de chailles à Saint-Ange-le-Vieil et Lorrez-le-Bocage, les administrateurs ont notamment réfléchi au projet d'implantation d'un pylône et de ses antennes-relais au hameau de Grand Courcelles à Chevry-en-Sereine. Lisez à ce propos nos articles en pages 8 et 9 de ce numéro. Quant au projet de centrale photovoltaïque à Souppes-sur-Loing, il a recueilli l'assentiment de tous. Enfin, du positif ! Découvrez en page 7 les arguments qui ont amené EBG à donner un avis favorable lors de l'enquête publique de l'automne dernier.

### Des échanges fructueux

**Le Bureau d'EBG a travaillé le vendredi 8 février** afin de jeter les bases de ce numéro d'*EBG infos*, de préparer le **Conseil d'administration du mercredi 23 mars** ainsi que l'**assemblée générale prévue le samedi 28 mai** après l'élection présidentielle et avant les élections législatives. La plupart des sujets abordés dans notre bulletin ont été discutés et approfondis en CA.

**Retrouvez-nous sur**  
[www.environnement-bg.fr](http://www.environnement-bg.fr)



## À la découverte du projet du marais du Lutin

**SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE VENEUX-LES-SABLONS** au confluent du Loing avec la Seine, le marais du Lutin ne manque pas de charme. Néanmoins, comme tout espace naturel sensible, il a besoin d'être protégé et géré avec soin. C'est pourquoi le Département souhaite l'aménager et l'ouvrir au public. Il a tenu à présenter son projet aux associations environnementales et à plusieurs collectifs de la région. EBG et L'affaire du siècle ICI, entre autres, ont ainsi bénéficié d'une **visite guidée des lieux le 26 novembre 2021** (notre photo).

Le site offre une large palette de milieux très variés : berges de la Seine, roselières, bras morts marécageux, prairies humides, peupleraie, aulnaie... Pas étonnant qu'il abrite une grande diversité faunistique et floristique. Les brochets, notamment, aiment frayer dans le marais.

### **EBG soutient bien sûr ce projet**

du Département car il estime essentiel de préserver toute zone humide dans le contexte actuel de réchauffement climatique. **► F.S.**



## Piketty fait du recyclage

**LA SOCIÉTÉ PIKETTY** a présenté ses résultats 2021 sur l'environnement et ses activités lors de la **Commission locale d'information et de concertation d'Écuelles sur la carrière (Clicec) du 23 février 2022**. Ont participé à cette réunion des représentants des communes de Moret-Loing-et-Orvane, Écuelles, Villecerf, des associations France Nature Environnement et EBG et une responsable de la DRIEAT\*.

Depuis 2018, il n'y a plus de tirs de mine, donc plus de vibrations. Le nombre de décibels enregistré est inférieur à ce qui est autorisé. L'activité du carrier ne porte pas atteinte à la nappe phréatique. Toutefois, l'analyse de l'eau prélevée dans les trois bassins de récupération du site montre un taux de nitrates trop élevé (dû en partie à l'activité agricole).

Piketty a ensuite présenté ses activités de recyclage de produits secondaires qui n'étaient pas valorisés auparavant. La société commercialise désormais 35 000 tonnes de grave calcaire et chaulé. Sur les 4 290 tonnes d'agrégat d'enrobés issus de la déconstruction de la voirie, elle en recycle 30 % qu'elle vend aux centrales d'enrobés. Elle commercialise enfin 13 337 tonnes de béton concassé issu de la démolition de constructions. Un bilan globalement positif.

**► Fabiola Sustendal**

\* Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports.

## Mieux gérer l'espace naturel sensible de Flagy

**LE COMITÉ DE SUIVI DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS)** de la butte et du marais de Flagy s'est réuni pour la première fois le 7 avril de 9h30 à midi dans la salle des fêtes de la commune.

Quatorze personnes étaient présentes à ce rendez-vous. L'équipe de quatre personnes du service des Sites et réseaux naturels qui est responsable de 63 sites en Seine-et-Marne a présenté le plan de gestion de l'ENS de Flagy, un site remarquable de 86 hectares.

Le but de la réunion ? Instaurer un dialogue avec tous les acteurs du terrain. Ceux-ci étaient représentés par Philippe Desvignes, maire de Flagy, et sept associations dont EBG, représenté par Éric Martin et Théo Hennemann, et Patrice Prin pour son Comité de défense du site classé de Flagy. L'ENS de Flagy se révèle particulièrement intéressant par sa biodiversité. Il inclut d'un côté le marais, zone humide par excellence, et de l'autre côté, à 200 mètres à peine, la butte

le Bois de Bellefontaine que les Flagiens appellent depuis toujours « La Montagne ».

La diversité géologique du site induit la richesse en biodiversité d'où la **présence de 90 espèces d'oiseaux, dont certaines très rares, et de plus de 400 espèces végétales**, ce qui exige une gestion raisonnable (fauchage le plus tardif possible, entre autres).

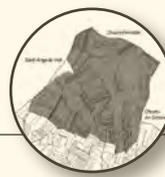
Dans l'après-midi une visite a été organisée autour du marais et de « la Montagne ».

EBG espère vous proposer de découvrir ce lieu exceptionnel dès qu'il sera ouvert au public. **► Théo Hennemann**

### Et si on se baladait ?

**EBG A INAUGURÉ SA SAISON** de balades-découvertes le mardi 3 mai. Une quinzaine de personnes ont pu explorer le marais de Larchant sous la houlette d'un guide de l'association qui gère cet espace naturel sensible.

EBG mûrit désormais d'autres projets de balades pour cet été avec pique-nique à la clé. Si vous avez des suggestions à faire, envoyez vite un e-mail à [ebg.gatinais@orange.fr](mailto:ebg.gatinais@orange.fr). Toutes vos idées seront les bienvenues. **►**



## VILLEMARÉCHAL/LORREZ-LE-BOCAGE

Poursuite et extension de la carrière de chailles

# Un regrettable feu vert



**LA COMMISSION départementale « carrières » donne un avis favorable sur la poursuite et l'extension de la carrière de chailles à Villemaréchal (Saint-Ange-le-Vieil) et Lorrez-le-Bocage auxquelles notre association s'est fortement opposée.** Reste pour EBG à obtenir une commission de concertation afin de suivre les travaux de la société GSM et de veiller, entre autres, à la réhabilitation des lieux.

Bref rappel : la société GSM a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement de son autorisation d'exploiter la carrière de chailles située à Villemaréchal (Saint-Ange-le-Vieil) et l'extension de celle-ci sur le territoire de Lorrez-le-Bocage-Préaux.

Le fait de siéger à la Commission départementale nature, paysages et sites (CDNPS) de Seine-et-Marne dans la formation spécialisée « Carrières » nous permet d'accéder aux dossiers et de donner un avis circonstancié lors des consultations qui ont lieu actuellement « par voie électronique ».

Cette commission comporte quatre collègues : les services de l'État : 2 participants ; les col-

lectivités territoriales : 2 participants ; les associations agréées : 3 participants ; les exploitants de carrières : 3 participants ; ainsi que les maires : 2 participants.

Celle concernant la demande de GSM a eu lieu du 22 novembre au 3 décembre 2021.

### **L'avis défavorable d'EBG étayé par six arguments forts**

Après avoir pris connaissance et étudié le rapport de l'inspection des installations classées, l'arrêté préfectoral du 20 avril 2021 ainsi que le rapport de la MRAe\* et préalablement participé à l'enquête publique en juin 2021 et après avoir lu le rapport du commissaire enquêteur, voici résumées les remarques et observations qui nous ont conduits à donner un avis défavorable.

● **Les changements climatiques et l'alternance de sécheresse et de fortes pluies** par exemple peuvent poser des problèmes que le demandeur semble ignorer.

● **Les risques de pollution de la nappe phréatique fragilisée** par ce décapage des terrains voués à être de nouveau cultivés et le risque de pollution par des polluants d'origine agri-

cole sont à prendre en compte.

● **Le défrichement de 24,3 hectares** et leur reboisement hypothétique est antinomique avec la pérennité du Bocage gâtinais.

● **Le trafic des poids lourds** aller-retour du site vers La-Grande-Paroisse engendre également pollution et danger.

● **L'extraction des chailles sert à artificialiser les dernières terres agricoles de la région parisienne** et pille le Bocage gâtinais qui peut en avoir besoin modérément à moyen ou long terme.

● **Le mauvais exemple de la « réhabilitation » de l'ancienne carrière de chailles de Thoury-Ferrottes** nous conduit à exiger un comité de suivi périodique de la carrière.

### **Dix avis favorables et la réponse de GSM**

Sur les 13 membres de la Commission, 11 se sont exprimés, dix furent favorables et un défavorable (EBG, bien sûr). À noter que la plupart des avis favorables le furent sans commentaires ni raisons. Par conséquent, la formation spécialisée « carrières » de la CDNPS de Seine-et-Marne a émis un avis favorable à la demande de la société GSM. Ensuite, la réponse de la société GSM à Guy Largillière, administrateur d'EBG représentant France Nature Environnement Seine-et-Marne, a été transmise aux membres de la CDNPS. Les contre-arguments font preuve de bonnes intentions à la limite de l'humour ou de la mauvaise foi. Ce document, d'un intérêt relatif, peut être fourni aux adhérents qui en feront la demande, ainsi que tout autre dossier cité auparavant.

Signalons tout de même que GSM n'est pas opposé au principe d'une commission de concertation dont les modalités restent à définir. Cela prouve que notre intervention à cette commission n'est pas tout à fait vaine et que les demandeurs prennent acte de nos observations.

▮ **Guy Largillière**

\* Mission régionale d'autorité environnementale.

## VILLEMARÉCHAL

# À La Charmoye, un chemin transformé en champ de bataille

### À QUAND LE RESPECT DES CHEMINS

et une exploitation des bois gérée durablement ? Les pluies de l'hiver s'estompant fin janvier et début février, plusieurs Villemarchais – dont trois membres d'EBG – ont repris le chemin qui relie La Charmoye à Saint-Ange-le-Vieil et à Villeflambeau.

Quelle déception ! Encore quatre jours avant, ce chemin, large de 2 mètres, tantôt herbu, ou sablonneux, ou couvert de feuilles, était bordé d'essences intéressantes comme des églantines, des aubépines et des charmillles. Il était parfois boueux avec quelques



ornières, des véhicules ou des tracteurs l'empruntant, car les bois sont exploités. Ce jour de fin janvier, donc, des ornières profondes de 50 cm s'étalent sur 4 mètres de large, les arbustes de bordure ont disparu, de nombreux jeunes arbres sont fracassés tout le long. Impossible de quitter

ses pieds des yeux pour progresser à travers le bois et voir jusqu'où vont les dégâts. En fait, le chemin est défoncé jusqu'à la route qui vient de Saint-Ange. Avant ce carrefour, trente vieux chênes d'environ un mètre de diamètre ont été abattus et alignés par terre. Une commande semble-t-il urgente, exécutée avec d'énormes engins (surdimensionnés pour ces bois ?), sans tenir compte de l'état du sol. Ce chemin inter-villages est balisé et sûrement très ancien.

La mairie de Villemaréal a été alertée dès février et le forestier s'est engagé à le remettre en état. Fin mars, effectivement, on peut voir sur quelques centaines de mètres la trace d'une lame... mais de 50 cm de large.

De très anciens habitants de la Charmoye se sont plaints de ne plus pouvoir s'y promener avec leur chien. Et pour cause !

▮ **Jeanne Brune**

## Peut-on obtenir la remise en état des chemins ?

**LA CIRCULATION EN FORÊT** est un domaine juridique compliqué à la croisée de plus de cinq codes en vigueur : rural, forestier, de la route, de la voirie routière, des collectivités territoriales...

Le Code forestier est un document juridique destiné à la protéger et mettre en valeur les forêts et leurs écosystèmes. Dès 1346, le roi Philippe VI de Valois instaure la première loi des forêts pour économiser les réserves de bois et faire face à la consommation excessive du pays.

Difficile de trouver l'article de loi qui régit spécifiquement la remise en état des voies empruntées dans le cadre d'une exploitation forestière ! Le Centre régional de la propriété forestière est un organisme très actif. Chaque région est épaulée par

un technicien de secteur joignable au téléphone qui met ses compétences au service des propriétaires forestiers, quelle que soit la surface des bois qu'ils possèdent.

Concernant le problème rencontré à La Charmoye, M. Trembleau, technicien de la région Seine-et-Marne et Gâtinais, indique qu'il est de la compétence du maire de faire respecter la remise en état des chemins communaux après exploitation. Tout en signalant que certains dégâts peuvent être considérés comme « acceptables » et qu'il faut distinguer les chemins communaux des chemins d'exploitation. En cas de manquement et d'inaction de la part du maire, il faut contacter M. Lariou à la Direction

départementale du Territoire au 01 60 56 70 76.

**Le Code de la voirie routière** impose aussi aux maires d'intervenir afin que toutes les voies de la commune soient praticables (Art L 141-8).

**L'article 3.9 du Code du règlement national d'exploitation forestière**

établi par l'ONF mentionne les règles suivantes pour les intervenants sur les propriétés forestières du domaine public.

« L'intervenant doit notamment :

- sur les pistes de débardage et les cloisonnements, niveler les ornières et rétablir les renvois d'eau ;
- sur les emplacements des places de dépôt, ramasser et enlever les débris et rémanents, rétablir les divers équipements tels que barrières, fossés, busages... et combler les trous et ornières ;
- sur les routes et voies forestières,

avoir effectué les réparations des dégâts causés.

Cette remise en état des lieux est consignée par un constat d'achèvement de fin de chantier établi contradictoirement au regard de l'état des lieux du début des travaux ou dans le cadre d'une procédure de réception de coupe ou de chantier. »

Après avoir contacté plusieurs organismes susceptibles de préciser les actions possibles pour exiger la remise en état des chemins, il s'avère qu'aucun texte de loi proprement dit ne régit cet aspect de l'exploitation forestière.

Il en va donc des « bonnes pratiques » de l'intervenant et de la responsabilité du maire de faire respecter l'environnement de la commune.

▮ **Dominique Nanty**

## SOUPPES-SUR-LOING

## Top départ pour la centrale photovoltaïque

**La construction d'un parc photovoltaïque de 8,8 MWe à Souppes débutera à l'automne. Ce projet, porté par Générale du Solaire, couvrira la consommation électrique de 3 750 foyers dès l'été 2023. Il a fait l'objet d'une enquête publique du 15 octobre au 15 novembre 2021. Pour EBG, il répond à l'urgence de sortir des énergies fossiles.**

**TOUT LE MONDE** est tombé d'accord au Conseil d'administration d'EBG le 20 octobre 2021 : le projet de Générale du Solaire (GDS) est pertinent car il permettra de produire de l'énergie verte contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la protection de la biodiversité ainsi qu'à une certaine indépendance énergétique de la Seine-et-Marne. Trois administrateurs ont ensuite étudié le dossier à fond avant de déposer un avis favorable sur le registre électronique le 15 novembre dernier. Voici l'essentiel de leurs observations.

*Une série de points positifs*

Le lieu d'implantation sur une ancienne carrière au lieu-dit La Plaine où les terres sont dégradées depuis l'arrêt de l'exploitation du site en 1995 n'aura pas d'impacts négatifs sur la qualité de vie et la santé des habitants (éloignés de cette zone) ni sur le paysage. Certes, la fabrication des panneaux, leur transport et le chantier d'une durée de six mois minimum entraîneront des émissions de CO<sub>2</sub> mais celles-ci seront compensées après quelque trois ans de fonctionnement de la centrale.

Le dossier de GDS aborde de façon transparente les éléments susceptibles d'inquiéter une association comme la nôtre soucieuse de préserver l'environnement. Toutes les recommandations de la Mission régionale d'autorité environnementale ont été prises en compte et ont donné lieu à des réponses claires. Nous sommes aussi sensibles au fait que la société

veut privilégier les partenariats locaux. Ainsi, l'association Roselière assurera le suivi de la biodiversité au cours des cinq premières années à raison de deux passages par an, puis de deux passages par an tous les cinq ans. Elle fournira un rapport annuel à la DRIEE\* qui le transmettra à GDS. En cas d'impact négatif sur la faune ou la flore, la société prendra des mesures correctives afin d'adapter si besoin la gestion du lieu, d'accrocher des nichoirs, de créer des mares, etc. Pour maintenir la végétation basse sur le ter-

**La future centrale ressemblera à celle-ci exploitée par Générale du Solaire.**



Photo Générale du Solaire

rain, GDS n'utilisera pas de produits phytosanitaires et optera pour le pâturage des moutons. Elle s'engage à respecter le calendrier écologique (de mars à août) et à bannir la pollution lumineuse, nocive en particulier pour la faune nocturne.

**Pour des panneaux « Made in France »**

Ce projet de centrale serait vertueux à 100 % si les panneaux photovoltaïques n'étaient pas importés d'Asie. Aujourd'hui, leur fabrication n'est pas assurée dans notre pays, mais si c'était le cas dans 30 ou 40 ans, GDS pourrait remplacer les panneaux vieillissants par du Made in France, nous a-t-elle dit, évitant ainsi le mauvais bilan carbone généré par le transport de ces modules. À ce propos, rappelons que l'industrie verrière locale, s'appuyant sur la qualité du silicium disponible dans notre région, pourrait être à même de produire de tels panneaux : une piste de réflexion à ouvrir. **Le 14 décembre 2021**, le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions ; il a donné un avis favorable assorti d'une recommandation. Et en mars 2022, la préfecture a autorisé la construction du parc. **▀**

\* Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie.

## ESMANS

## Révision du PLU pour la création d'un parc solaire

**LA RÉVISION ALLÉGÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) d'Esmans a fait l'objet d'une enquête publique du 15 mars au 16 avril.** EBG a émis un avis favorable sur ce projet après avoir pris bonne connaissance des recommandations de la MRAE. Le but de cette révision ? Réduire la bande d'inconstructibilité de 75 m à 8 m, le long de la RD 606 (reliant Fontainebleau à Sens).

**Le projet vise l'implantation de 9 400 panneaux photovoltaïques dans une ZNpv (zone naturelle photovoltaïque). Suite aux recommandations de la MRAE les 12 800 panneaux prévus initialement ont été réduits à 9 400.**

Il a aussi été demandé à la commune de préciser la prise en compte environnementale du projet, préservation du paysage et des milieux naturels. Cette intégration paysagère est importante vu la situation géographique du périmètre concerné, face à un site Natura 2000 qui présente une sensibilité assez forte concernant la biodiversité. **Il a donc été recommandé à la mairie de mieux fonder sa démarche dans l'optique de préserver les espèces faunistiques inventoriées dans le diagnostic.** Au niveau du paysage, la modification du PLU doit comporter la préservation et le renforcement de l'ensemble des haies (nord, est, sud et ouest).

Les travaux d'implantation seront réalisés par Générale du Solaire comme à Souppes-sur-Loing. **▀ D. N.**

CHEVRY-EN-SEREINE

# Mobilisation contre un pylône SFR

**Vu de loin, le « new deal mobile » conclu en 2018 entre l'État, l'Arcep(1) et les opérateurs de téléphonie pour accélérer l'amélioration de la qualité des réseaux mobiles partout en France, est essentiel pour tous. Mais vu de près, il pose question, car dans de nombreux villages français, il se fait au détriment des habitants et de l'environnement. Comme à Chevry-en-Sereine !**

**LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021**, des Chevriots découvrent dans le journal communal trois lignes annonçant un projet d'implantation d'une antenne 4G près du château d'eau de Grand Courcelles. Certainement un poisson d'avril ! Hélas, la farce se révèle être une dure réalité.

Un pylône 4G de 32 m de haut va être implanté à l'entrée du hameau, à environ 100 m des habitations. **Le 26 mars**, le maire a signé avec SFR une convention d'occupation du terrain communal en contrepartie d'un loyer, simultanément au dépôt par l'opérateur de sa demande d'urbanisme et d'un dossier d'information à destination de la population. Quelle célérité ! Mais l'affichage sur les lieux de **l'arrêté de non opposition daté du... 1<sup>er</sup> avril n'est effectué que le 9 avril**.

## Aucune concertation

Outre l'inquiétude générée par cette construction, la méthode utilisée par le maire provoque la colère et l'incompréhension des riverains ainsi que celle des habitants des hameaux voisins. Tous se sentent oubliés, méprisés. Comment cette décision a-t-elle pu être prise aussi rapidement,



**Le pylône serait soi-disant caché par le château d'eau...**

sans information ni concertation des habitants, alors qu'elle peut avoir un impact négatif sur leur vie future, leur santé et leur environnement ? Que penser de l'absence de délibérations du conseil municipal sur un sujet aussi sensible ?

Pourquoi ne pas installer ce pylône sur un autre terrain loin de toute habitation ? Le territoire communal de près de 23 km<sup>2</sup> le permet, avec son habitat dispersé et ses vastes espaces agricoles.

Devant toutes ces interrogations, un collectif se forme et lance une pétition qui recueille les signatures d'une centaine de familles. La réponse communale est loin de leurs attentes. Le maire se prévaut d'une décision de l'État. Certes, la loi Élan<sup>(2)</sup> ne lui permet pas de s'opposer au projet, cependant il a toute latitude pour trouver le meilleur compromis permettant d'assu-

rer à ses administrés « un niveau élevé de protection de l'environnement et de la santé », selon l'article L.32-1 du Code des postes et communications électroniques. Mais pourquoi faire compliqué avec ses administrés, quand on peut faire simple sans eux ! À leur inquiétude quant aux conséquences négatives sur leur cadre de vie, qu'ils soient rassurés ! Le pylône sera transparent et caché derrière le château d'eau. Et quand on a déjà un château d'eau, on peut bien avoir un pylône...

À leur inquiétude pour la dépréciation inéluctable de la valeur de leur propriété, aucune crainte : une maison avec 4G se vend mieux ! Et avec un pylône haut comme 12 étages ?

## Quid des impacts sanitaires ?

Quant à leur inquiétude la plus importante portant sur les effets sanitaires de l'exposition des ondes, classées à risque et potentiellement cancérigènes par l'OMS<sup>(3)</sup> depuis 2011, les opérateurs et l'Arcep l'affirment, aucun risque pour les êtres vivants. Donc pas de recherche de public fragile dans la zone d'émission, pas de demande de simulation de l'exposition aux champs électromagnétiques... Et pourtant



**Le panneau du 1<sup>er</sup> avril.**

que penser des valeurs d'émission autorisées par la France (41 à 61 V/m) supérieures à celles préconisées par le Conseil de l'Europe (0,6 V/m), ou des vaches produisant moins de lait, qui dépérissent et meurent, dès la mise en service d'une antenne-relais à proximité ? Quels impacts cela peut-il avoir pour les humains, d'autant plus qu'en campagne, sont installées les antennes-relais les plus puissantes. On peut comprendre qu'elles fassent peur aux riverains. Mais aucune écoute, ni attention de leur maire, et même une rupture d'égalité vis-à-vis des autres Chevriots, SFR ne pouvant leur garantir qu'un réseau dégradé car ils habitent trop près... Un comble.

### **Trouver une solution juste**

Devant cette opposition, un groupe de travail d'élus trouve trois terrains susceptibles d'accueillir le pylône sans nuisances. L'espoir renaît, mais est de courte durée. Contrairement à d'autres communes, les terrains privés sont écartés et SFR ne veut pas assumer les frais pour le terrain public. Éton-

nant ! Le projet de SFR est avant tout commercial et les opérateurs doivent financer toutes les opérations de couverture 4G, en échange d'un « cadeau » de plusieurs centaines de millions d'euros de l'État renonçant aux recettes pour l'attribution des fréquences.

Incompréhension encore et déception car la majorité des élus refuse de payer et maintient le projet en l'état. En désespoir de cause, les membres du collectif demandent au préfet d'organiser une médiation, pour obtenir des réponses fiables à leurs questionnements légitimes, certains qu'une solution juste, respectueuse de chacun peut être trouvée, sans précipitation, dans l'intérêt de tous, pour que « les oubliés » se sentent enfin écoutés et compris !

### **► Francine Brénot-Carnet**

(1) Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse. (2) Loi Élan pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique. (3) Organisation mondiale de la santé.

## VOULX

### **Où en est le dossier de la déviation ?**

**DÉBUT JANVIER**, le Conseil départemental 77 a informé les associations SOS VOULX et SOS CHEVRY : le contournement de Voulx fait partie des priorités du CD 77, avec lancement des études préparatoires à l'enquête publique cette année, pour un début des travaux projeté en 2027.

La participation financière de la région Île-de-France a été actée. Seul un budget « ficelé » avec tous les intervenants permet au Conseil départemental de voter ce projet, soutenu par ailleurs par la CCPM et de nombreuses municipalités de notre zone rurale... Les associations se réjouissent de l'avancement du dossier.

**Quant à l'interdiction de circulation des poids lourds depuis la route de Chéroy (D28)**, limitant le trafic PL arrivant de l'échangeur autoroutier de Courtenay (A19 / A6), les obligeant à rester sur les axes adaptés à leur tonnage pour rejoindre les axes situés plus au nord du Département (A5...), rien n'est encore acté. À quand le décret d'interdiction poids lourds sur cette D28 ? Cette question reste toujours sans réponse... Les accès autoroutiers sont là pour nous apporter des avantages, pas des inconvénients ! À quand la qualité de vie exceptionnelle décrite par le Conseil départemental dans son livre blanc ? Car entre petite ville et nature, à Voulx, tout est mis à mal par le trafic des poids lourds...

► Association SOS VOULX

**Retrouvez EBG sur sa page Facebook**

## Le soutien d'EBG

**NOTRE ASSOCIATION a été alertée par plusieurs adhérents habitant Chevry-en-Sereine des problèmes que pose l'implantation d'un pylône et de ses antennes-relais à l'entrée de Grand Courcelles.** Lors du Conseil d'administration du 20 octobre 2021, les administrateurs ont voté à l'unanimité une motion de soutien au collectif qui se bat contre ce projet en l'état. Deux d'entre eux se sont rendus sur place pour bien comprendre la situation.

**Le 17 décembre 2021, EBG a envoyé une lettre au préfet et à la sous-préfète de l'arrondissement de Provins en leur demandant de diligenter une médiation afin d'aboutir à une solution satisfaisante pour les parties concernées.** Il a souligné « que le collectif propose des solutions alternatives sérieuses. De fait, le groupe de travail des élus avait sélectionné trois terrains en hauteur, éloignés de tout hameau et situés au bord de la D 219 qui relie Chevry-en-Sereine à Villechasson. Ces propositions, refusées au Conseil municipal du 9 juin 2021, pourraient être étudiées à nouveau. Par ailleurs, le collectif a trouvé deux agriculteurs prêts à louer leurs terres. Il y aurait donc au moins cinq emplacements où SFR pourrait installer le pylône qui ne gênerait personne et tous les habitants profiteraient alors des avantages de la 4G ».

**Le 28 décembre 2021, le chef du Pôle animation territoriale et appui juridique de la sous-préfecture de Provins a écrit au collectif**, mentionnant le soutien d'EBG et précisant qu'il s'était rapproché du maire pour obtenir toute information utile. Il s'est engagé à contacter le collectif dès qu'il aura les éléments nécessaires à sa réponse.

NONVILLE

## Agri-tourisme au château



**LE 18 FÉVRIER 2022**, une réunion d'information sur le nouveau projet d'aménagement du château de Nonville s'est tenue à la salle polyvalente de Treuzy-Levelay. Les maires des communes respectives étaient présents ainsi que les porteurs du projet.

Le château, le moulin, l'ancien bar-restaurant de Nonville ont été achetés par le groupe Bertrand. Déjà très présent dans le domaine de l'hôtellerie-restauration, ce groupe possède et exploite plusieurs brasseries, dont *La Lorraine* et l'hôtel Saint-James, à Paris. À Nonville, il s'agit d'un projet agri-touristique, c'est-à-dire qui vise à associer hôtellerie et milieu agricole en créant un

éco-système : les besoins de la structure émanent de la propre exploitation du domaine pour certains, les autres sont fournis par les producteurs locaux (exemple : les volailles de la ferme de la Nozaie à Nonville).

**L'agencement comportera une exploitation viticole, un chais, 2 hectares de**



**maraiçage, 1 hectare de plantation fruitière, un restaurant d'une capacité de 150 personnes environ (au moulin), un petit hôtel, des chambres d'hôtes (au château) et des éco-lodges de structure bois sur pilotis** disséminés dans les

espaces boisés et dont la construction n'entraînerait aucune coupe d'arbres. Les déplacements entre les différents lieux se feront en vélo électrique dans l'enceinte du domaine. Sur le lieu de l'ancien bar se tiendraient un bistrot et une boulangerie. Les intervenants du groupe Bertrand ont insisté sur le fait qu'ils souhaitent travailler dans la transparence et dans une **démarche de dialogue** avec les habitants des villages concernés. L'idée est de proposer à la clientèle de passer un moment au calme dans un havre de verdure préservé, avec une cuisine de qualité et la possibilité de découvrir la région.

**L'ouverture est prévue fin 2023.**

Une enquête publique démarrera bientôt dans les mairies de Nonville et de Treuzy-Levelay. L'occasion pour chacun de donner son avis et ses suggestions.

▮ **Dominique Nanty**

**Le groupe Bertrand projette de redonner vie à l'ancien bistrot du village.**

## MAROLLES-SUR-SEINE

### Des terres agricoles menacées par la Zac du Moulin

**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES** du Pays de Montereau envisage de réaliser une zone d'aménagement concerté (Zac) à Marolles-sur-Seine. Ce projet a fait l'objet d'une **enquête publique du 28 février au 31 mars 2022**. Il vise à installer des entrepôts logistiques sur des terres agricoles. France Nature

Environnement Seine-et-Marne et EBG ont envoyé leurs remarques au commissaire enquêteur.

Les deux associations contestent l'information selon laquelle « l'aménagement de la zone (...) est prévu à long terme par le Schéma directeur de la Région Île-de-France ». En fait, les « pastilles d'urbanisation » ne sont qu'une possibilité d'urbaniser qui doit être réfléchi en parallèle avec « éviter, réduire, compenser ». Le terme « éviter » permettrait de préserver

nos terres agricoles, mais il n'est presque jamais étudié avec sérieux.

**La multi-modalité** vantée dans le dossier de présentation ne tient pas la route. Aujourd'hui, aucune liaison ferrée n'est possible sur ce projet. L'accès par voie d'eau ne vaut pas mieux. Certes, le site est proche de la Seine, mais la RD 411 est un obstacle. S'imposent dès lors le transport par camions et son cortège de poussières, bruits, vibrations...

**La création de la Zac est incompatible avec le plan climat air énergie territorial** dont un

objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 21 % d'ici à 2030 et de 54 % d'ici à 2050. Comment le respecter en créant des zones d'urbanisation énergivores et génératrices de GES ?

Enfin, la Seine-et-Marne est un des greniers à blé de France et... le premier département en termes de logistique. **La course frénétique à la construction d'entrepôts** porte une grave atteinte aux terres agricoles et les besoins dans le domaine de la logistique sont à démontrer sur le long terme. ▮

## VILLEMARÉCHAL

## La ferme maraîchette

**A**deline Duchemin et Julien Ferreira De Azevedo, 31 et 32 ans, viennent de lancer la Ferme Maraîchette au 24, rue du Silo à Villemaréchal. Leur projet innovant respecte la charte de l'agriculture biologique, tant dans le choix des semences que dans la méthode de culture : aucun traitement chimique, amendement du sol par des rotations pluriannuelles et par l'apport de compost et de matière organique, respect des cycles naturels et des saisons.



Sur un terrain près de leur maison, la culture ne se fera pas directement dans la terre, mais sur différents paillages ajoutés sur le sol. Divers légumes seront proposés, carottes, laitues, courgettes, tomates, aubergines, oignons, etc. Adeline et Julien projettent en outre de produire des plantes aromatiques qu'ils sécheront sur place. Tisanes, aromates et sels aux herbes séduiront à coup sûr les amateurs. Ils ont aussi installé des ruches : la promesse d'une récolte gourmande de miel.

Dès la mi-juin, la Ferme Maraîchette fournira l'Amap Les paniers du Lunain à Villemaréchal. Impossible de faire mieux en termes de circuit court ! Les autres clients viendront chercher leur commande au 24, rue du Silo, le vendredi soir ou le samedi.

Pour plus d'informations, allez sur le site <https://coopcircuits.fr/lafermemaraichette/shop>

Enfin, ces jeunes maraîchers aimeraient agrandir la surface de leur exploitation. Si vous connaissez un terrain disponible, faites-leur vite signe.

► **Jeanne Brune**

## MONTARLOT (MLO)

## Clothilde, une maraîchère à encourager

**L**e jardin maraîcher « les Beaux-Ares du Furieux Temps » a démarré en janvier 2019 sur une parcelle d'un hectare et demi, située à Montarlot (voir *EBG infos* n°50).

À l'initiative de ce projet, Clothilde Perriard. Ses objectifs sont multiples :

- produire des légumes qui réveillent les papilles et nourrissent le corps ;
- contribuer au développement d'une agriculture respectueuse de la planète ;
- créer des emplois et accueillir des stagiaires ;
- chercher des moyens de produire beaucoup de légumes bons, pas trop chers, en utilisant le moins d'énergies fossiles possible et en ne travaillant pas ou peu le sol pour préserver sa



richesse. Pour l'instant, le terrain est constamment couvert de bâches réutilisables pour gérer l'enherbement des cultures, en attendant de mieux appréhender les engrais verts qui existent.

Pour compléter les quatre serres, a été construit, début 2022, avec l'aide des amapiens, un confortable poulailler qui accueillera dès le mois de mai, 80 poules qui picoreront en plein air et dont les œufs réjouiront les amateurs.

Le jardin produit surtout des légumes mais aussi des plantes aromatiques et médicinales. L'équipe travaille de plus au démarrage d'une activité de transformation des produits pour proposer confitures, sauces tomates, soupes.

La commercialisation se fait dans les Amap d'Avon, Champagne-sur-Seine, Écuellen et Montarlot. Les légumes sont donc consommés à moins de 15 km de leur lieu de production par des adhérents qui signent un contrat et s'engagent à venir chercher un panier de légumes chaque semaine de septembre à août. Il y a trois tailles de panier.

En 2021 a démarré un autre mode de vente directe au jardin avec des commandes passées sur le site Internet du jardin, que l'on vient récupérer le samedi matin, sur place : l'occasion de rencontrer Clothilde qui se fera un plaisir de vous faire visiter son jardin et surtout, de vous en parler joliment.

► **Josette Leclerc**

<https://les-beaux-ares.fr>

<https://www.facebook.com/lesbeauxares>

## VILLE-SAINT-JACQUES

## Les bonnes céréales

**D**epuis quelques mois trois agriculteurs se sont associés pour produire des céréales bio : blé, sarrasin, mais aussi lentilles et pois chiches. Ils les vendent en vrac ou les transforment sur place en farine ou en pâtes de toutes sortes.

Ils produisent également de l'huile de tournesol et de l'huile de cameline.

On peut trouver leurs produits notamment



au marché de Ville-Saint-Jacques, samedi matin ou à l'EARL du Chèvre Fermier\* mais il est

possible également de leur rendre visite après avoir pris rendez-vous.

Les trois agriculteurs – Frank Gille, Aurélien Rameau et Yannick Thierry – ont mis en commun leur matériel et leur savoir-faire, et s'organisent en fonction de la nature de

leurs terres pour produire des céréales de qualité dans le respect de l'environnement. Une entreprise à encourager !

► **Véronique Greillot**

**Circuit Bio Seine et Yonne**

7, rue de l'Épinoy - 77130 Ville-Saint-Jacques  
- <https://notre-circuit-bio.hubside.fr>  
- [circuitbio.seineyonne@hotmail.com](mailto:circuitbio.seineyonne@hotmail.com)

\* 9, rue de l'Abreuvoir à Ville-Saint-Jacques.

Tél. : 01 60 96 65 95.

# Climat : pour le GIEC le temps presse

**IL FAUT ÉVITER LE PIRE, C'EST-À-DIRE UN RÉCHAUFFEMENT DE**

**+3°C DE LA PLANÈTE.** Or, il ne reste que trois ans pour faire plafonner les émissions de gaz à effet de serre (GES) et huit ans pour les réduire de 45 % par rapport à 2010. Le temps presse, alerte le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) dans le dernier chapitre de son sixième rapport publié le 4 avril. Et de pointer qu'hélas, les émissions de CO<sub>2</sub> (principal GES) ont bondi de 6 % l'an dernier !

Pour mémoire, en août 2021, dans la première partie de son rapport, le Giec constatait l'accélération du réchauffement et prévenait que la hausse de +1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle risquait d'intervenir

vers 2030. Dans la deuxième partie dévoilée en février 2022, il listait les conséquences tragiques du changement climatique sur la vie de l'humanité (voir infographie ci-dessous).

**Dans la troisième et dernière partie, il s'est attaché aux solutions à mettre en œuvre pour que la Terre reste vivable.** Les 195 pays membres du Giec ont approuvé ce travail mené par 278 scientifiques. Encore faudrait-il qu'ils prennent tout de suite le taureau par les cornes pour transformer radicalement l'économie. Les leviers d'action concernent tous les secteurs. Celui de l'énergie, d'abord, ce qui exige de l'économiser et de la produire autrement.

**Il est urgent de réduire drastiquement la consommation de pétrole, de gaz et de charbon.**

C'est difficile alors que la guerre en Ukraine met en exergue notre dépendance aux énergies fossiles, mais pas impossible. Le Giec souligne que le coût de l'énergie solaire, de l'éolien et des batteries a chuté jusqu'à -85 %. Les énergies renouvelables caracolent donc en tête des solutions à développer.

**Jouer la carte de l'efficacité énergétique et de la sobriété** dans les secteurs du bâtiment, des transports, de l'industrie et de l'agriculture contribuerait à relever le défi le plus urgent et le plus grave auquel l'humanité est confrontée. Une bonne gestion des terres et des sols permettrait de retirer du carbone de l'atmosphère et de le stocker en restaurant les zones humides, par exemple. L'inaction climatique serait pure folie. **ID**

**Militant infatigable depuis l'âge de 11 ans, Allain Bougrain-Dubourg consacre toute son énergie à se battre pour préserver la biodiversité.** La conférence qu'il a animée le 25 février à Saint-Pierre-les-Nemours (à l'invitation du GENE) a signé une fois de plus sa clairvoyance et sa ténacité. Le président de la Ligue de protection des oiseaux a d'abord dressé l'état des lieux de la biodiversité. Le dernier rapport du Giec enfonce le clou : le constat est affligeant. Aujourd'hui, le bétail représente 67 % des mammifères, les humains en représentent 30 % et les mammifères sauvages, de l'écureuil à la baleine, 3 % seulement. La responsabilité de l'homme est avérée. Les raisons de ce déséquilibre ? **L'artificialisation des sols et l'agriculture intensive,** notamment. Pas question de se croiser les bras. Les solutions existent, mais exigent un changement de paradigme. Les luttes passent aussi par l'adoption de lois. Celle de 1976 pour la protection des espèces a permis de sauver des animaux en voie d'extinction comme le castor, la cigogne, le faucon pèlerin ou le vautour fauve. Cent fois sur le métier, Allain Bougrain-Dubourg a remis son ouvrage. Il s'est rendu à maintes reprises devant le Conseil d'État pour faire valoir le droit. « **On a le devoir de gagner !** » a-t-il martelé à la fin de sa conférence en saluant aussi le travail des petites associations qui luttent en faveur de l'environnement. **ID F.S.**

